



accord salarial
2011



UN BRAS D'HONNEUR DE LA DIRECTION A 75% DU PERSONNEL !

Il aura fallu 5 séances de « négociations » pour que la Direction de LCL dise aux $\frac{3}{4}$ des salariés : « **CIRCULEZ Y A RIEN A VOIR !** ».

En effet, LCL consacre **3 millions d'€** aux mesures salariales pérennes, en l'occurrence, 500€ pour celles et ceux qui touchent annuellement moins de 26 000€ bruts, soit une fabuleuse augmentation nette mensuelle de 29,96 €.

3 millions d'€, c'est la somme qui a été provisionnée par le Conseil d'Administration de CASA en décembre dernier, pour assurer le maintien à hauteur de 780 000€ annuels de la « retraite chapeau » de M. PAUGET, qui risquait d'être impactée par des mesures récentes d'imposition. Et ces sommes vertigineuses viennent « récompenser » celui qui est le premier responsable, à cause de son incompétence et de son manque de rigueur, de la perte de plusieurs milliards d'€ subie par le groupe.

3 millions d'€, c'est une toute petite partie de la sanction infligée à LCL par l'Autorité de la Concurrence (**21 millions d'€**) pour la perception auprès de la clientèle de commissions indues.

Ces comparaisons permettent de prendre la mesure du mépris de la Direction à l'égard de celles et ceux qui se décarcassent pour développer l'entreprise.

Pour la deuxième année consécutive, les salariés de LCL sont les plus mal lotis pour les mesures salariales, alors que les résultats

enregistrés sont parmi les meilleurs de la profession.

L'unité syndicale, recherchée par la CGT, n'aura tenu que jusqu'au 13 janvier.

Alors que l'ensemble des Organisations Syndicales, dans une déclaration commune réclamait une amélioration significative des mesures salariales pérennes et alertait :

« il est temps que les attentes tout à fait légitimes des salariés soient prises en compte, que la politique salariale de LCL soit en totale corrélation avec les résultats financiers engendrés, et que vous cessiez de creuser l'écart et le retard avec la profession. Nous vous demandons de revoir à la hausse vos propositions. Dans le cas contraire, l'intersyndicale prendra toutes ses responsabilités. »

Alors qu'aucune avancée n'est intervenue, 2 syndicats ont préféré la trahison à l'unité syndicale. Ils ont signé l'accord salarial le plus injuste de la profession.

LA DIRECTION ADRESSE UN GRAND MERCI A LA CFDT ET AU SNB QUI REPRESENTENT 60% DES SALAIRES DE LCL. GRACE A CETTE COMPLICITÉ,

LCL POURSUIVRA LONGTEMPS ET TRANQUILLEMENT SA POLITIQUE ANTISOCIALE !

Infos & Contacts CGT LCL (Le Crédit Lyonnais)
www.brefinfoscgt.org - www.cgt-lcl.fr